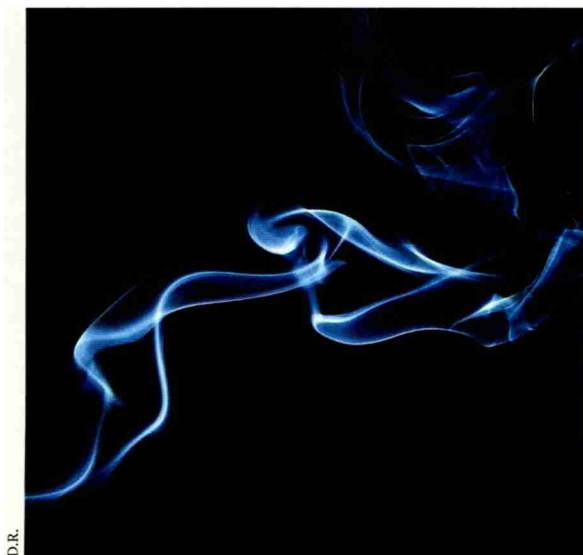




FUMÉES MORTELLES, FAKE NEWS ET FAUSSES NOUVELLES



LES PETITS
ARRANGEMENTS
PERMIS PAR LA
«VENTILATION»
DES FILTRES DES
CIGARETTES NE
SONT QU'UN
«SECRET DE
POLICHINELLE»

JEAN-YVES NAU
jeanyves.nau@gmail.com

C'est, dans ce domaine sanitaire, une première. Deux associations françaises de promotion du vapotage viennent (au nom du concept politique de réduction des risques) de faire savoir à la presse qu'elles dénonçaient le traitement, par l'Agence France-Presse (AFP) d'une information à caractère médical et scientifique. Où l'on voit que le monde associatif peut, ici, «maintenir une veille sur l'information scientifique, en liaison avec plusieurs experts».

Les responsables de ces deux frères associations ont ainsi écrit au président directeur général et à la directrice de l'information de la puissante AFP. Objet: «dissémination d'informations anxiogènes et fausses sur les produits du vapotage et

plus généralement sur la nicotine et ses effets sur l'homme». «Le 1^{er} février dernier, plusieurs de vos clients ont repris une dépêche AFP faisant état de risques de cancer associés au vapotage et d'une étude de la Faculté de médecine de l'Université de New York publiée dans les PNAS.¹ Cette dépêche a été soit reprise ad integrum (*Ouest France*, *Europe 1*, *RTL*, etc.), soit publiée, associée à des commentaires additionnels (*Science et Avenir*, *France Inter*, *France TV*, etc.) Les conséquences de telles «fake news» reprises en une par les médias sur la base de la confiance qu'ils ont dans l'Agence sont graves aussi bien d'un point de vue sanitaire, que pour la tranquillité d'esprit des vapoteurs, et la réputation de l'AFP» expliquent-ils.

Ces deux associations rappellent encore que, dès la veille, des réactions critiques d'experts étaient déjà disponibles. Elles ajoutent qu'une simple lecture de la publication des PNAS, avec une «compétence scientifique minimale» permettait de détecter plusieurs anomalies – et de douter des affirmations très éloignées des expériences réalisées. Et ce d'autant que les affirmations de l'étude allaient explicitement à l'encontre d'un consensus scientifique large confirmé sur plusieurs décennies.

«Plusieurs journalistes l'ont démontré dans la journée même en publiant des articles correctifs après les contacts usuels avec des spécialistes, dans le même temps des autorités sanitaires et des instituts de recherche, en plus de scientifiques et médecins, publiaient des alertes face à ces titres racoleurs dangereux, ajoutent ces deux associations dans leur missive à la direction de l'Agence France-Presse. Ce fut une triste journée pour la science, pour la presse, et pour la santé publique.»

Rien de véritablement anecdotique dans ce grief. A la suite de la reprise, dans de nombreux médias francophones, de la



dépêche de l'AFP, les responsables de ces associations disent avoir été contactés par des vapoteurs leur demandant s'il n'était pas plus prudent de reporter leur tentative de sevrage du tabagisme. D'autres ont été assaillis de questions, d'avertissements, voire de reproches par leurs proches et leurs collègues.

Et maintenant? Les deux associations attendent de l'AFP une «correction». Elles se proposent dans le même temps d'informer «les intervenants de l'Agence sur tout ce qui touche au vapotage» pour prévenir autant que faire se peut les poussées récurrentes de «fake science».

«Filtergate»

Faute d'avoir trouvé un nom français, nous devons donc nous contenter de *Filtergate*. Le Comité national français contre le tabagisme (CNCT) vient de porter plainte² contre quatre géants fabricants de tabac: British American Tobacco, Philip Morris, Japan Tobacco et Imperial Brands. Il les accuse d'avoir manipulé leurs produits en vue de falsifier les tests requis par les autorités sanitaires relatifs aux goudrons, monoxyde de carbone et nicotine. «Cette tromperie délibérée des pouvoirs publics et des consommateurs avec mise en danger aggravée de ceux-ci signifie concrètement qu'un fumeur qui pense fumer un paquet par jour en fume, en fait, l'équivalent de deux à dix, affirme le CNCT. Tous les fabricants de tabac sont concernés. Des procédures similaires ont été lancées ou sont en cours aux Pays-Bas et en Suisse, pouvant impliquer des associations de malades.» La plainte vise une «mise en danger délibérée de la personne d'autrui».

Filtergate? «C'est la manipulation des

filtres par les fabricants de tabac via la perforation de ces filtres et l'existence de minuscules trous destinés à falsifier les tests des caractéristiques des cigarettes, détaille le CNCT. Les fabricants de tabac ont ainsi modifié secrètement les propriétés techniques des cigarettes afin de tromper les laboratoires agréés, en charge de mener les tests requis par le code de santé publique devant mesurer les taux de goudron, de nicotine et de monoxyde de carbone contenus dans les émissions des cigarettes fumées. Il s'ensuit que la mise en place de ce dispositif de micro-orifices dans le filtre des cigarettes empêche les autorités en charge de l'application de la loi de savoir si les seuils de goudron, de nicotine, et de monoxyde de carbone qu'elles ont fixés sont dépassés.»

Et ces mêmes autorités l'ignoraient? Depuis quand et pourquoi? Le CNCT ne le dit pas. C'est d'autant plus regrettable que la probabilité de contracter un cancer ou une maladie cardiovasculaire est positivement corrélée avec la quantité de monoxyde de carbone, de goudron et de nicotine absorbée. Et que les fabricants de produits du tabac privent ainsi les fumeurs d'une «information exacte» sur la quantité de produits dangereux qu'ils absorbent.

Pour le CNCT, les cigarettiers «incitent les fumeurs à consommer plus de cigarettes qu'ils ne le feraient s'ils étaient correctement informés» – aussi sont-ils «responsables d'un nombre de maladies et de décès qui seraient évités si l'information sur la dangerosité des cigarettes respectait les exigences du code de santé publique». Que vaudra ce postulat devant la justice? Et pourquoi ne pas poser ici, la question de la responsabilité des pouvoirs publics français en charge d'appliquer la loi?

Pour sa part, *Le Monde*³ observe que les petits arrangements permis par la «ventilation» des filtres des cigarettes ne sont qu'un «secret de polichinelle». Et rappelle que l'historien des sciences, Robert Proctor, en a fait un chapitre entier dans l'ouvrage monumental qu'il a consacré à

l'industrie du tabac,⁴ exploitant notamment la documentation interne des cigarettiers américains, déclassifiée par décision de justice à la fin des années 1990. Au sein des firmes, nul n'ignorait la fonction réelle de ces filtres à ventilation périphérique.

Que restera-t-il demain, en France, du «filtergate» et de sa mise en musique et ondes médiatiques? Que penser de ces découvertes bien trop tardives de «manipulations de leurs produits en vue de falsifier les tests requis par les autorités sanitaires relatifs aux goudrons, monoxyde de carbone et nicotine»? «On a beau scruter la ronde folle des commentaires sur les réseaux sociaux et analyser le brouhaha des commentaires, mais la publication des motifs de la plainte du CNCT dans une ambiance à haute teneur de scandale médiatique ne semble pas susciter, dans l'opinion publique, l'émoi attendu, commentent les buralistes de l'Hexagone. A force de «diaboliser à mort» pendant des années une industrie, de l'accuser de tous les maléfices et de lui dénier la moindre légitimité dans ses démarches ... «révéler» qu'elle tricherait pour fausser les données sur les taux de nicotine et de goudron, cela n'a pas de quoi émouvoir fondamentalement les foules.»

1 Hyun-Wook Lee, Sung-Hyun Park, Mao-wen Weng, et al, E-cigarette smoke damages DNA and reduces repair activity in mouse lung, heart, and bladder as well as in human lung and bladder cells. PNAS 2018; published ahead of print.

2 Le scandale du «filtergate». CNCT, 9 février 2018.

3 Foucart S. Tabac: les cigarettiers accusés de tricher sur la teneur en goudron et nicotine. *Le Monde* 9 février 2018.

4 Proctor R. Golden Holocaust. La conspiration des industriels du tabac. Paris: édition des Equateurs, 2014.